

## L'INSTALLATION EST CONFORME

|                      |                |                             |            |
|----------------------|----------------|-----------------------------|------------|
| Date(s) du contrôle: | 06/12/2023     | Date d'émission du rapport: | 06/12/2023 |
| Rapport N°:          | 0753-231206-08 |                             |            |

### Identification de l'organisme agréé et de l'agent-visiteur:

Nom: Normec BTV  
Adresse: Roderveldlaan 2, 2600 Berchem  
T: 064 33 64 55 E: hainaut-btv@normecgroup.com Numéro d'entreprise: 0406.486.616  
L'agent-visiteur: numéro 0753

### Identification des tiers:

Client:  
Adresse: RUE PAUL E. JANSON 34, 7973 STAMBRUGES  
Nom propriétaire, exploitant ou gestionnaire: BLAUWART EMMANUEL  
Adresse: RUE PAUL E. JANSON 34, 7973 STAMBRUGES  
Responsable des travaux:  
Adresse: RUE PAUL E. JANSON 34, 7973 STAMBRUGES  
Numéro de TVA:

### Identification de l'installation électrique:

Nom:  
Adresse: RUE PAUL E. JANSON 34, 7973 STAMBRUGES  
Code EAN:  
Numéro compteur: 4074814-2018  
Index: 019222,7 kWh  
Cabine haute tension privée: Non  
Type d'installation: installation de production décentralisé

### Données du contrôle:

|                                                   |                                                                                         |
|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Type de contrôle suivant Livre 1 - AR 08/09/2019: | Contrôle de conformité avant la mise en usage - modification/extension importante (6.4) |
| Date de la réalisation de l'installation:         | A partir du 01/06/2020                                                                  |

VMA - 64.02



Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Maatschappelijke zetel / Siège social:  
Roderveldlaan 2  
2600 Berchem

Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.486.616  
RPR Antwerpen / RPM Anvers  
normecbtv.com

**Informations contenu controle:**

- 1 La correspondance entre les caractéristiques de l'onduleur et des panneaux ne fait pas partie du contrôle.
  - 2 Le contrôle est limité à l'installation photovoltaïque et à son impact sur l'installation existante.
  - 3 Le nombre des panneaux photovoltaïques n'a pas pu être contrôlé visuellement parce que nous n'avions pas eu accès au toit / pas de vue sur les panneaux. Ces données sont reprises du schéma et des photos présentées.
- Dérogation(s) partie 8 Livre 1 - AR 08/09/2019: pas appliqué
- Autre(s) référence(s) légale(s): n/a
- 

VMA - 64.02



Installations électriques à basse tension et à très basse  
tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Maatschappelijke zetel / Siège social:  
Roderveldlaan 2  
2600 Berchem

Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.486.616  
RPR Antwerpen / RPM Anvers  
normecbvtv.com

**Données de l'installation électrique:**

Tension et nature du courant: 3 x 230V

Canalisation d'alimentation du tableau principal: Type: EXVB - Section: 4 x 10 mm<sup>2</sup>

Type d'électrode de terre: Piquet de terre

Nombre de tableaux: 1

Valeur nominale de la protection du branchement: 25A

Type de coupure générale: 4P 40A/300mA

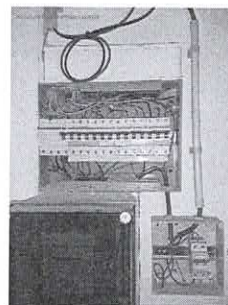
Type de schéma de mise à la terre: TT

Nombre de circuits: 1 (réserve inclus)

**DESCRIPTION:**

Dispositifs à courant différentiel installés: 4P 40 A 300 mA type A, circuit  
(s) protégé(s): Voir schémas  
nombre : 1

Voir schémas unifilaires et plans de position



12 panneaux x 400 Wp = 4800 Wp (DC)

Onduleur: SOLAR EDGE SE5000H , n° série SJ4422-0741838DB-9F,  
puissance totale max AC: 5 kVA

Réf. rapport du contrôle de conformité: pas d'application

Localisation des canalisations souterraines: communiqué oralement

---

**Résultats du contrôle:****Mesures et essais:**

Résistance de dispersion de la prise de terre: 24 Ohm Valeur de la résistance d'isolement général: 4,96 MOhm

Test des dispositifs à courant différentiel via test bouton: OK

Test des dispositifs à courant différentiel via test boucle de défaut: OK

Continuité des conducteurs de protection: OK



VMA - 64.02

Installations électriques à basse tension et à très basse  
tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Direction générale de l'Energie

**Infractions constatées:**

Néant

**Remarques:**

- 1 Le test de fonctionnement du relais de déconnexion a été effectué.

**Conclusion du contrôle:**

1. L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique. Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant le: 06/12/2048
  - Les schémas unifilaires et plans de position de l'installation ont été datés et signés.
  - Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation étaient scellées.

**Heure d'achèvement:**

agent-visiteur 0753 p.o. du directeur technique

06/12/23 18:54

Le directeur technique, ir. Bart van Rossum



VMA - 64.02

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Maatschappelijke zetel / Siège social:  
Roderveldlaan 2  
2600 Berchem

Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.486.616  
RPR Antwerpen / RPM Anvers  
normecbvtv.com

### Référence aux prescriptions réglementaires:

#### 1. Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu:

- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien;
- b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique, soient en tout temps observées;
- c) de conserver les documents de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire;
- d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant;
- e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques;
- f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique;
- g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.

Dans le cadre des missions légales des organismes agréés, une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Cette copie est tenue à la disposition de toute personne autorisée légalement à la consulter. Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction générale de l'Energie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (<https://www.economie.fgov.be>) est l'autorité compétente des organismes agréés.

VMA - 64.02



Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Maatschappelijke zetel / Siège social:  
Roderveldlaan 2  
2600 Berchem

Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.486.616  
RPR Antwerpen / RPM Anvers  
[normecbvtv.com](http://normecbvtv.com)